

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

COURAGE CIVIL.—HONNEUR.—PATRIE.—LIBERTÉ.—PROGRÈS.
GAIÉTÉ.—SANTÉ.—BIEN-ÊTRE.—SAVOIR.

LE FANTASQUE,

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et Publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'an-
née en vol. se compose de 36 numéros et se divise en trimestres du 31, sans être
pour l'honnête.—Le Prix d'abonnement est de 5 piastres par année payable trimestre-
ment d'avance.—On un reçoit pas de souscription pour moins de six mois.—Le
prix du port par la poste est une piastre pour toute la province. Toute communi-
cation, demande ou réclamation devrait être adressée.—On insère gratuitement
les nouvelles d'intérêt public; ceux de nature personnel ou
privé ne seront admis que moyennant réimpression de 2 sous par ligne.

Prix des Annonces. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre.
Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion suivante est continuée
jusqu'à six autres.

PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces
au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit en
plus à deux copies d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux
aucteurs; à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires.

La mère en permission de lecture à elle-même.

LE LOUIS DU DIABLE.

Il y avait, en 1828, à l'entrée du village de
Crausac du département de l'AYEYRON, une ferme
dont les fenêtres et la porte restaient constamment
closes. Si quelque voyageur en se rendant aux
montagnes de Fontaignes et de Baguer, dans le
désert pour cueillir du tabac, et se rendre, de
bien saine, n'était point habillée, et restait dessem-
blable à son état, les paysans interrogés et dé-
terminés qu'avec une réputation vint et di-
sant à voix basse :

—C'est le fils du diable.
—C'est un démon qui reçoit des documents
plus complets et que les questions fantastiques.
Si quelqu'un venait à se rendre dans le
collinaire à s'entretenir de ce sujet terrible.

Les événements qui s'étaient passés dans le logis
du diable étaient du reste bien de nature à inspirer
la terreur.
En 1807, la ferme du Bisconnet appartenait à
une famille composée de cinq personnes : Pierre
l'indolent, fermier qui passait son temps dans le
pays, s'était marié avec une femme, ses deux fils,
et une nièce d'une grande beauté. Il avait voulu
marier cette nièce à l'aide de ses garçons, jeune
homme intelligent et dont la bonne mine et l'ex-
cellent caractère avaient été remarqués par les
voisins. Mais Jean venait de tuer un bœuf, avait
pris un mauvais numéro et se voyait obligé de
partir comme esclave.

À cette époque, il fallait des sommes considéra-
bles pour trouver un remplaçant, et ce remplaçant
ne dispensait pas d'autres de tout service mili-
taire. Jean allait donc se voir, sans peu de se-
maines obligé de quitter Crausac et sa cousine
Marie, qu'il aimait éperdument : son père toucha
préventivement malade. Le vieillard ne se fit point
rien sur le danger de sa maladie et comprit
qu'il ne lui restait plus que peu de temps à vivre.
Il rassembla sa famille autour de son lit et, rap-
pelant les projets d'union qu'il avait formés
pour Marie et pour Jean, il ajouta que ces projets
allaient pouvoir se réaliser.

—Je me regrette point la vie, dit-il, puisque ma
mort me permet de laisser à mes enfants et à ma
nièce un protecteur comme toi, Jean. Tu vas
trouver fils aimé de votre, et partant tu auras
droit à l'exemption du service militaire. Je veux
que, dans quinze jours, tu deviennes le mari de
sa cousine. Quant à ton frère Jacques il est aven-
tureux, et j'aimais il n'a pu se soumettre à tout é-
laboré et régulier de notre ferme : il partira
qu'il en aura prochainement pour l'armée, et gagnera des
épaulètes.

Jacques, debout et appuyé contre une colonne
de lit de son père, écoutait avec un calme appa-
rent les dispositions qui changeaient sa destinée
et dérisoires les projets qu'il entendait tout à
l'heure encore : mais son père, en jetant les yeux
sur son fils, et se penchant vers lui, dit :
—Jacques, dit-il et levé le doigt au ciel,
Jacques, soviens-toi que Dieu regarde ce que tu

fais, et que du haut du ciel je veillerai sur ton frère
et sur toi. Quant au jeune homme vers lui, par un
geste impérieux, il murmura tout bas à son oreille :

—Cala, j'ai lu dans ton cœur.
Il s'agit en parlant ainsi : ces redoutables
émotions avaient épuisé ses forces et brisé les liens
qui retenaient l'âme au corps.
—Tandis que son frère Jean, sa mère et sa cou-
sine pleuraient sur les restes inanimés du fermier
Jacques, le cœur serré et le front brûlant, restait
toujours là debout près du lit, en proie au déses-
poir et à la rage.

Jacques aimait Marie, et en voyant son frère
périr à partir pour l'armée, vœu se qu'il
—Jean, sous les drapeaux, n'excipent, comme
la lui le vent du service militaire. Une fois élon-
né de Crausac, Dieu sait quand il y reviendra.
En supposant que les bulles d'épargne, l'absence,
et un autre genre de vie lui feront oublier sa fian-
cée. Il l'aima bien que la jeune fille fût comme son
oncle. —Il sera plus là, et moi je ne la
quitterai point; elle finira par m'aimer, je l'espère.
—Jacques, j'aurai la riche dot, et moi père me cédera
la ferme du Bisconnet.

Mais la mort du vieux fermier changeait ces
espérances et démentait tout. Jacques se voyait
obligé de devenir soldat dans un an, et l'idée de
être soumise à la discipline l'épouvantait plus en-
core que celle d'entendre les boulets siffler à ses
oreilles. Cependant, il se sentait légitime quand il
se plaçait, en imagination, devant une batterie
qui jetait le carnage, au milieu d'un épouvantable
bruit. —Lui il ne pleurant pas la mort de son
père, il lui murmurait :

Pendant la veillée ténébreuse et tandis qu'il suivait
le cercueil au cimetière, Jacques n'eut point une
seule larme dans les yeux. Mille pensées fatales,
fermement dans son cerveau : il lui semblait
qu'un démon de l'été appuyé sur son épaule, lui
avait conseillé. Quand il fut revenu de l'enterre-
ment, suivant la coutume du pays, on trouva la
table servie et le diner prêt. La veuve du fermier
conduisit à son fils Jean, le prit par la main, le
bâta tout de l'écœu qu'occupait ordinairement un
serviteur. Puis elle fit signe à Marie et à Jacques
de se lever et de s'asseoir à table. —C'est
—Les malices du logis sont, désormais, Jean
dit-elle. À commencer par moi, tous les autres
membres de la famille ne sont plus que des servi-
vants et leurs devoirs d'obéissance comme ils la de-
voient à celui qui les a créés, et j'espère que
Monsieur Jean, recitez le pour nous au pied de Dieu.
—De profondément à l'intention de votre père.

Tout le monde s'agenouilla, les frères de Jacques
restèrent seules immobiles et muettes. Il
fassa la nuit sans dormir et à errer dans les
champs. Quand il retourna, le matin, il trouva sa
cousine occupée à coudre des étoffes de deuil et à les
à faire couler par les ouvertures. Marie travaillait
devant suspendre son deuil, pendant un seul jour,
le jour de son mariage avec Jean.

Par un mouvement irrésistible de rage, Jacques
saisit l'étoffe, la mit en pièces et la foula aux
pieds.

—C'est une infamie ! s'écria-t-il quand il eut
recouvré un peu de raison ! c'est une infamie que
de souger à des noces en l'honneur d'un cercueil !

—Jacques, dit la mère tout bas à son fils, Jacques,
j'ai entendu la dernière parole que vous a
dite votre père à son lit de mort !

Le jeune homme tressaillit et jeta à sa mère un
regard plein de haine et de menace.
—Je suis un être sans famille, ni affec-
tion, j'ai entendu la dernière parole que vous a
dite votre père à son lit de mort !

Le jeune homme tressaillit et jeta à sa mère un
regard plein de haine et de menace.
—Je suis un être sans famille, ni affec-
tion, j'ai entendu la dernière parole que vous a
dite votre père à son lit de mort !

—C'est une infamie ! s'écria-t-il quand il eut
recouvré un peu de raison ! c'est une infamie que
de souger à des noces en l'honneur d'un cercueil !

—Jacques, dit la mère tout bas à son fils, Jacques,
j'ai entendu la dernière parole que vous a
dite votre père à son lit de mort !

Le jeune homme tressaillit et jeta à sa mère un
regard plein de haine et de menace.
—Je suis un être sans famille, ni affec-
tion, j'ai entendu la dernière parole que vous a
dite votre père à son lit de mort !

—Va-t-en ! répliqua-t-il ! Je suis damné ! Mon âme est perdue ! Va-t-en ! Un crime de plus ne te coûtera rien en ce moment.

—Rappele la relation de frère d'œuvre de parents pensés ! reviens à la ferme près de notre mère, près de moi, près de ma fiancée.

—Ta fiancée ? interrogea Jacques. — Est-ce de Marie que tu veux parler, Jean ?

—Et de qui veux-tu donc que je te parle, si ce n'est de celle qui porte à son doigt l'anneau que je lui ai donné ?

—Marie n'est point ta fiancée.

—Que veux-tu dire, frère ?

—Elle est la fiancée d'un autre.

—De qui donc ?

—De moi !
—Jassez, ouhitez-vous que notre père, en mourant, a eu la main de Marie à la main gauche.
—Qu'importe ! N'importe quel qui demeure là me l'a donné, à moi ! N'êtes pas, Satan, que Marie m'appartient ? ajouta-t-il en se penchant vers l'abîme de feu.

—Des bruits mystérieux sinistres que produisait sans doute l'écho de sa voix, répandaient par un rogiissement lugubre.
—Tu l'entends, n'est-ce pas ? ils me disent que oui, Jean.

—Le démon ne peut délier ce que Dieu a lié !

—Tu te trompes, s'écria Jacques en frappant son frère d'un coup de couteau dans le poitrine.

Jean tomba, se débatta et roula à terre, encastré par la pente rapide de la montagne, que Jacques essayait vainement de saisir, le cadavre de son frère. L'azoteur s'écroula à la coup au bord du gouffre, et tendit les bras à son meurtrier.

—Géneral, je te pardonne mon frère, mais cause-moi ! murmura-t-il.
—Pour toute réponse, Jacques poussa Jean du pied. Un horrible cri de joie, sorti du crâne, accueillit l'effroyable fratricide, et une large flamme, chargée d'un nuage de cenoues, s'éleva vers le ciel comme un nuage noir. On aurait dit que Satan allait tenter une nouvelle révolte contre Jehova !

—Jacques resta sur Fontaineux jusqu'à la nuit. Alors il revint paisiblement à la ferme du Discor-net.

—Nas-tu point retrouvé ton frère ? demanda la noble surprise de la voix revenue seul.

—Paris nous en a assurés deux ! répondit Jacques, avec une assurance dont il se défendait à peine, et qu'il attribuait à la protection du diable.

—Paris nous en a assurés deux ? s'écrièrent à la fois deux femmes épouvantées.

—Oui ! mon géneral nous l'a fait voir, continua le fourbe. Au moment où il me réjouissais sur Fontaineux, j'allais me précipiter dans l'abîme. Mon frère m'arrêta. Je sais tout, en aimes Marie. Eh ! bien, épousez-la ! moi je vais aller demander la fortune et la gloire à la vie militaire. Je n'ai rien de plus à vous dire. Ne doutez plus, car pour obtenir à non père ; je n'ai plus de vie d'homme ; mon père, du haut du ciel, voit et aperçoit ce que je fais.

Là-dessus, il partit sans vouloir écouter mes prières pour le rentrer ; sans vouloir venir vous embrasser ni être ni étre, et il craignait de se laisser attendre par vos regards.

—Et Jean ne m'a point rendu l'anneau qui avait été sur moi ? demanda Marie, le cœur brisé.

—Il vous renverra de Rhodéz. Il compte vous rendre de cette ville et vous confirmer ce que je vous ai assuré. Quant au couteau que Jacques avait en sa possession qui écarta les songes fébriles dans le cœur de la pauvre mère. — Demain j'irai lui faire la conduite, et je vous rapporterai cette lettre.

A peine les deux femmes furent-elles couchées, que Jacques sortit de la ferme, et se rendit sur Fontaineux. A la hauteur des Bannes souterraines et nouvelles, il trouva un f. é. é. parmi les débris qu'il avait rejetés le gouffre. Né doutant plus, il alla de la protection infernale, il ramassa la lettre qu'il avait parti sur Rhodéz, et là, il écrivit une lettre dans laquelle il se contentait d'écrire de Jean de mandeur à tromper sa mère éternelle. Il jura la lettre, le lendemain, la lettre et l'anneau, puis l'anneau qu'il avait vu son frère, revint de Fontaineux, et qui partait le jour même pour Allémoz. Il mentit et raconta ces détails avec tant d'adresse, que Marie et sa tante consentirent, un après, au mariage que Jean, au du moins les lettres que l'on recevait de lui exprimaient impérieusement entre son frère et sa sœur. Ces lettres annonçaient en outre qu'il avait gagné le grade de sous-lieutenant et qu'il allait épouser la veuve du capitaine. Il demanda encore qu'on lui envoyât le contrat de mariage et les autres papiers nécessaires pour l'accomplissement de cette union.

A continuer.

Connaissances Utiles. Que le pauvre éprouve le gain, le riche à dépenser.

Autre temps pour le cancer pris du Ballonare l'Arctia; en Octobre 1818.

La découverte du Jambrey au Montmorency des Jambrey... En d'autres termes le cancer est une tumeur... On dit aussi que le cancer est une tumeur... On dit aussi que le cancer est une tumeur...

Hydrophobie :

Un voyageur en Grèce a communiqué à l'Académie de Paris un mode de traitement employé en Thèbes pour... M. l'abbé Dumoulin, si respectable par ses lettres... D'arriver, accompagnant une jeune personne affectée...

M. l'abbé Dumoulin, si respectable par ses lettres... D'arriver, accompagnant une jeune personne affectée... Celle-ci, accompagnant une jeune personne affectée... Celle-ci, accompagnant une jeune personne affectée...

Les personnes atteintes par la foudre privées de leur sens et d'écouter avant d'avoir recouvré l'usage... On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose... On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose...

Fièvre Jaune.

Qu'il en soit de la fièvre jaune... On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose... On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose...

On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose... On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose... On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose...

On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose... On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose... On voit qu'il est prudent d'en préparer une double dose...

Remède propre à réunir les fragmens des vases et autres divers objets.

Pour former ce ciment, ajoutez à une once de mastice... Pour former ce ciment, ajoutez à une once de mastice... Pour former ce ciment, ajoutez à une once de mastice...

Manière de donner promptement aux eaux-de-vie et aux liqueurs de toute espèce les qualités qu'elles acquièrent en vieillissant.

Les eaux-de-vie récentes contiennent toujours une petite quantité d'acide acétique... Les eaux-de-vie récentes contiennent toujours une petite quantité d'acide acétique...

L. F. FANTASQUE. QUÉBEC SAMEDI, 4 MARS, 1818. Fantaisies, REFLEXION, NOUVELLES ET CANCANS. (Qu'elles aient bien écrits.)

SIÈGE DU GOUVERNEMENT. Il est maintenant tout à fait décidé qu'il n'est rien de déstabilisant sur la loi... On dit beaucoup de bien du nouveau gouvernement-général si vient d'arriver Sir C. Bagot...

On dit beaucoup de bien du nouveau gouvernement-général si vient d'arriver Sir C. Bagot. Jusqu'à quel point se réalisent les belles espérances que nos antécédens font concevoir, le temps seul aura nous l'apprendra. Rien n'est plus trompeur que le gouvernement anglais. Le choix en est plus difficile encore que celui d'un million d'un tel fait, comme au midi, il y a tant de bon à trouver sur un bon ; une femme qui est bonne, point comète ni capriceux... On dit beaucoup de bien du nouveau gouvernement-général si vient d'arriver Sir C. Bagot...

Après lui nous avons eu monsieur Thomsson, qui nous enregistraient assez pour l'acquiescence par ses suffrages... On dit beaucoup de bien du nouveau gouvernement-général si vient d'arriver Sir C. Bagot... On dit beaucoup de bien du nouveau gouvernement-général si vient d'arriver Sir C. Bagot...

glais éprouvèrent, les uns du sang, les autres de la gloire; et le parti canadien patient, réprimé attendit sans illusion, sans crainte parce qu'il n'aurait pu faire plus mal, que ses dévanciers; il se sent tendances autoritaires par une franchise qu'on ne lui refuse point. Tous les partis aient et l'événement ne tarda pas à montrer que celui dont on n'attendait presque rien a plus fait pour le pays, pour la justice, pour le véritable bien du pays que tous les grands génies, que tous les philanthropes qui l'ont précédé. Si sir Chas. Bagot n'est pas un *diplômé*, c'est l'homme le plus juste, le plus ferme le plus habile qui ait encore gouverné le Canada. Quoiqu'il en puisse être nous regrettons du profond du cœur de le voir nous quitter; nous espérons encore que le changement providentiel survenu dans son état fera changer la détermination du bureau colonial et qu'il nous sera conservé. Nous le désirons d'autant plus qu'on nous a raconté sous son règne comme un phéno-mène remarquable qui a fait merveille chez les Indous et parmi les nègres. Puisse-t-il néanmoins être tout ce qu'on le dit et réaliser la vingtième partie des promesses qu'on nous fait au nom de ses talens.

Nous reproduisons ce que dit de lui le *Colonial Gazette* de Londres (dont le rédacteur principal pour la partie qui a rapport au Canada, est, nous pensons, Mr. E. G. Wakefield représentant du comté de Benhamshire). Si les maximes suivantes servent à peindre fidèlement sir Chas. Metcalfe il est sans nul doute le type du parfait gouverneur. Enfin qui vivra sera. En attendant l'homme lui-même voit toujours les maximes.

Il se aime à juger par lui-même et ne se laisse jamais conduire.
 Il ne souffre pas qu'on cherche à l'intimider.
 Il est habile à découvrir les motifs cachés.
 Il n'aime la responsabilité.
 Il ne se laisse jamais surprendre par la flatterie.
 Il a la pitié d'être comte d'un rhinocéros. (Ce qui est vraisemblablement d'être comte est abouté d'après.)
 Il ne s'inquiète nullement des injures de la presse.
 Mais s'il se trouve dans l'erreur, comme le plus sage y peut l'aider, et qu'on le veut pour servir le bien chrétien au pas de course.
 Il est modeste, point présomptueux et ne s'élève que pas sur lui-même.
 Il est infatigable et saisit habilement toutes les petites d'âme qui s'ont.

Il est aussi laborieux que Lord Sydenham ayant travaillé comme Mr. Thompson.
 Sa méthode est des plus conciliatrices comme on peut s'en assurer en considérant sa conduite à la Jamaïque où il a réconcilié des partis opposés et où il n'a pas laissé un ennemi.
 Il est aussi capable pour cela que de la justice administrative avec fermeté et dignité.

Un homme équitable dans toute la force du terme.
 On n'a pas besoin de dire qu'il ne verra pas les Franco-canadiens d'un mauvais œil à cause de leur origine.
 Il sera probablement que Sir Chas. Bagot gagna le cœur des franco-canadiens par la justice et la douceur; et que ce peuple est placé dans une position propre à en faire les sujets les plus fidèles de la couronne sur ce continent et agit de la même manière s'il voit que telle est vraiment leur position.
 Il connaît les principes et le jeu de la constitution britannique.
 Et par conséquent ne croira pas qu'il est possible de gouverner sans discorde en appelant au pouvoir les représentants d'une minorité parlementaire. Il connaît le commerce et les véritables intérêts du Canada.

Il n'est guidé que par le profond sentiment de son devoir; et qui l'exagère à risquer un beau nom en acceptant un emploi jus qu'il n'est rempli d'écueils pour la réputation et la tranquillité de l'Amérique.
 Dieu, Canadiens, avez-vous encore vu promesses aussi brillantes? Ajoutons cependant que celui qui les fait s'y connaît et ne nous pas encore trompés. Attendez et profitez de tout.

BLAQUE FLOURET ET CRAVATÉ.

Le gouverneur de l'Inde au retour de l'Armée Anglaise de l'Afghanistan a émis une proclamation adressée aux chefs et princes indiens, les félicitant des glorieux résultats de la guerre; on y trouve entr'autres phrases les suivantes qui font voir que messieurs les renarde anglais mal-

gré leur zèle pour le christianisme ne négligent pas de flatter le paganisme lorsque cela peut servir à leurs vues:—

«Mes frères et mes amis. — J'ai toujours compté avec confiance sur votre attachement au gouvernement anglais. Vous voyez combien il est digne de vous honorer: puis que regardant votre honneur comme le sien propre il se sert du pouvoir de ses armes pour vous rendre les portes du temple de Somnath qui ont été si long-temps le monument de votre soumission aux Afghans. Vous pourrez transporter vos métaux, les portes de bois de sandal au temple de Somnath en les faisant passer par vos territoires respectifs.

Nous ferons avertir les chefs de Sindh du moment où nos armées victorieuses pourront leur lever les portes du temple au pied du mont de Saleh. L'objet constant de mes pensées est de cimenter l'harmonie unanime de nos deux pays. Sur cette union repose la stabilité des affaires et de tous les sujets du gouvernement britannique. C'est pour cet objet seulement que notre armée a fait flatter ses étendards triomphants sur les ruines de Gaznow et sur le Bahi-Hissar de Caboul. etc. etc.

Ouf!
 Les nouvelles ajoutent à ce glorieux tableau de la philanthropie bien connue de ces gens-là lorsqu'ils sont les plus fots, qu'avant de quitter Caboul les soldats ont égorgé tout ce qui se rencontrait d'ennemi sur leur chemin; les hommes étaient traqués et mis à mort comme des bêtes féroces; et les maisons et les édifices incendiés. Le bulletin dit que plus de 80,000 familles ont été privées de leur asile. Comment va-t-on célébrer tant de gloire? Voilà des portes du bois de sandal bien malentendues; ou bien précieuses qu'il faille leur tant de monde pour les rendre à leurs premiers propriétaires.
 Question. Les Anglais feraient-ils autant de sacrifices pour conquérir la terre Sainte au profit de la chrétienté!

Réponse.—Oui! pourvu que la chrétienté promet de leur acheter tous leurs canons, leur quinquilles, leurs flans-ber, leurs allumettes phos-phoriques et leur cirage brévété.

OPINION PUBLIQUE.

Mystère politique, c'est-à-dire comique, en un acte.

Dix moi à quel journal tu souscris et je te dirai qui tu es.

SCÈNE SIXIÈME.

COMMODE.—Voyons, je continue; — Nous les fidèles citoyens de la paroisse de *** réunis en assemblée générale, venons... venons... que Mr. Lebahit qui êtes au fait de ces choses-là.

LEBAHIT.—Eh moi diton, je ne sais trop moi-même; si je tenais la plume peut-être que ça me viendrait mieux; voyons; mettez, que les susdits citoyens... tenez si j'étais vous je renoncerais le mot *citoyen*; ça sent trop le républicanisme, le jacobinisme, le sans-culottisme des révolutionnaires français; si j'étais vous je mettrais la chose comme ceci: Nous les propriétaires, franc-tenanciers et autres de la paroisse de *** venons nous prosterner aux pieds de votre Excellence afin de *electra*

REPLAUD.—C'est ça! un petit mot latin, par ce par là; ça vous relève fumentement une écriture.

COMMODE.—*Electra* tant que vous voudrez, c'est la justesse ce que je ne trouve pas.

LEBAHIT.—Eh bien; (*Il prend la plume de mains de Mr. Commode*) Afin de vous exprimer toute la profondeur de la reconnaissance dont nos frères sont pénétrés...

PUBLICISTE.—Parfois on transpécède, on absorbe, on innumère, on cumule, ça serait moins commun, moins vulgaire, plus philosophique, plus élégant que le mot *pentrés* dont tout le monde se sert; c'est comme ça qu'on le mettrait dans le journal que je prends.

LEBAHIT.—Si Mr. Publiciste aussi y met son mot j'abandonne; mais tout cela n'avance à rien les affaires; voyons... dans nos causes sont pénétrés...

RIGOURNS.—Tout cela est bel et bon, mais je ne voudrais pas voir les mots *prosterner* à vos pieds. Il me semble qu'un peuple libre ne doit pas à tout propos se jeter comme cela à quatre pattes.

LEBAHIT.—Libre, libre... mais c'est que nous te les sommes pas.

RIGOURNS.—On ne le devient qu'en marchant, debout, la tête haute, l'œil alerte, le pied sûr, le cœur chaud et qu'avec vos jérémiades vous attirez les meilleurs états de la nation.

GRIEUCHEPOT.—Veilà au moins qui est parler Eh bien je pensais tout ça en moi-même, mais je n'osais pas le dire. Je vote contre le mot *prosterner*.

COMMODE.—Dommage, doucement messieurs, vous vous laissez entraîner par vos penchans républicains.

LEBAHIT.—Et oui, ces messieurs ne pensent pas du tout à ce qui se passe parmi nous et ils vont tout gâter avec leurs opinions inflexibles. Ce sont des gens à vieilles idées; à idées républicaines.

RIGOURNS.—Eh nous les avons puisés dans le journal que vous admirez, qui n'était pas ministériel alors.

LEBAHIT.—Autre temps, autres opinions; les idées républicaines étaient excellentes dans le temps de la tyrannie; mais tout ça est bien changé et nous avons aujourd'hui le meilleur des gouvernements possibles.

FRONNET.—En perspective; une vapeur une fumée, un brasant, une illusion, un nuage.

LEBAHIT.—Pas tant que vous voulez bien le dire; ne voyez-vous pas déjà les bienfaits de la politique du jour. Nous avons de nos hommes dans le ministère avec de bons emplois; nous nous ennuions seuls jousant autrefois. Croyez-moi mettons *prosterner* à nos pieds, à nos nouvelles sobriétés; n'est-ce pas là l'essentiel, le nerf, l'âme du régime. Mettre la moitié au sac public est ce qui semble le grand objet auquel nul doit tendre tout homme qui aime sa patrie et qui veut lui consacrer sa vie et ses talents.

TIGREHEART, sous la table: Rrrrrrr Rrrrrrr Rrrrrrr

RIGOURNS et FRONNET se lèvent et protestent contre le mot *prosterner*.

REPLAUD et GRIEUCHEPOT se regardant comme parties intéressées, n'osent se prononcer.

COMMODE et LEBAHIT veulent absolument conserver l'expression.

FRONNET.—Voyons, nous sommes deux contre deux; il faut nous soumettre à la décision de Prudentaine; pour qui vous prononcez-vous, Mr. Prudentaine.

PRUDENTAINE.—Un moment, un moment, je n'aime pas à me compromettre tout d'un coup comme ça; c'est bon pour des enrages comme vous autres, des déterminés qui se jettent d'un bond on de l'autre sans consulter les auteurs ni les hommes vifs et expérimentés. Si j'avais à donner absolument mon opinion, je n'hésiterais pas à déclarer que *prosterner* est trop humiliant; j'aime mieux dire; nous venons nous jeter ou nous mettre ou nous précipiter aux pieds de votre Excellence...

RIGOURNS.—En voilà bien d'une autre, nous tombons de la merite dans le feu. Tout ce que je sais, n'en déplaise à ces messieurs, c'est que je ne signerais pas une adresse où l'on me ferait aussi vil.

GRIEUCHEPOT.—Eh ben moi je prends la parole en moi, puisque vous ne vous mettez pas d'accord, et je dis que pour ma part et celles des bons patriotes de notre endroit nous n'acceptons pas qu'un nous mette le nez dans la pous-sière. Il me semble que c'est faire assez d'honneur au gouvernement que de lui composer une adresse sans encore le supplier pour ça. C'est mon intime conviction.

COMMODE.—Eh messieurs, messieurs l'essentiel est de s'accorder; les mots ne font rien à l'intention et son Excellence notre excellent gouverneur ne vous en saura pas moins bon gré lorsque les formes voulues par la politique et par l'usage n'y seraient pas. Changez donc ça Mr. Lebahit.

LEBAHIT. — Ecoutez, messieurs; je m'explique tout ce que vous voudrez, mais je m'en lave les ongles. « Nous étalerai venons vous exprimer la reconnaissance dont nous sommes pénétrés et la douleur où nous a plongés la nouvelle de l'abandon de votre précieuse santé et les vœux pressants que nous adressons chaque jour à la divine providence pour qu'elle veuille bien conserver vos jours si nécessaires à notre bonheur.

RYLAUD. — Il me semble à moi que nous faisons plus que notre devoir; nous devrions laisser cette chose-là à Monsieur le curé; il doit savoir mieux que nous si on a le droit de prier pour un homme qui est en dehors de l'Église. A vous dire vrai, je n'aime pas à mêler la religion avec la politique; l'Étre suprême sait ce qu'il a fait sans que nous le mêlions à nos disputes civiles.

RIGAUDON. — A vous dire vrai le compagnon n'a pas trop tort.

PRUDENTINE. — C'est en effet une question théologique et politique à laquelle je n'ai pas suffisamment réfléchi. Il faut que j'en parle à l'éditeur de ma gazette; il me décidera tout ça du premier coup.

LEBAHIT. — Encore une fois je m'en lave les doigts; je mettrai donc seulement. « Et que nous desirions sincèrement voir vos jours conservés à la sainte cause de la justice envers tous les sujets de sa Majesté dans ce pays. » Il me semble que c'est tout ce qu'on peut dire.

FRONSIER. — Comment pas un mot pour les ministres de notre choix ?

LEBAHIT. — Je sauplote le front. — Tiens comme je suis bête; j'oubliais l'essentiel. A continuer.

Corporation.

Scène d'hier soir, (Vendredi.)
Quatre membres du conseil sont absents, M. de Simeon, Gluckmeyer, Prendergast, Mesue et Simson.

Mr. le MAIRE informe le conseil que d'après les règlements des marchés les états des bouchers doivent être lués Vendredi prochain. Le comité des marchés qui avait ce sujet sous sa direction n'a pas eu le temps de faire son rapport, de sorte qu'il faut que le conseil prenne aujourd'hui les mesures nécessaires pour régler cette affaire. Quant à lui il croit que les règlements des marchés sont en force mais que la décision de Mr. Young contre laquelle le conseil n'a pu encore devoir insister en se soulevant contre l'exécution, quoique la justice en soit à son lui fort contraire.

Une motion autorise le maire à prendre les mesures nécessaires et à faire ou à faire enchérir des états pour vendredi prochain.

Mr. le MAIRE, met ensuite devant le conseil une estimation du coût de la police depuis le 25 Janvier jusqu'au 28 Février; la somme totale est de £103. 4. 1. Le comité de police n'a pu faire rapport à temps pour en recommander le paiement, mais le conseil ne peut laisser ces gens-là sans salaire. Le paiement en est recommandé.

Mr. le MAIRE annonce qu'il a fait application à l'Assurance de Montréal pour la somme qui revient à la ville de l'incendie de la Bourse du marché. Il a compagnie d'Assurance a demandé qu'une évaluation du coût de cette affaire fut établie, ce qui a été fait. On estime à 800 tons la valeur incendiée, de sorte qu'il n'y aura pas de difficulté à recouvrer le montant de l'assurance qui n'est que de 460.

Mr. le MAIRE lit une lettre de Mr. T. Lemaine suggérant de faire construire des puits hydrauliques sur les citernes publiques; il informe le conseil qu'il a imaginé et peut construire pour la somme de £15 des appareils qui ne gelent jamais, qui n'exigent point d'entretien, et qui pourraient remplir une tonne de charbon de une minute.

Cette lettre est renvoyée au comité de feu. On renvoie à l'inspecteur de feu une lettre du maître des canots demandant que la chaîne n'est de 24 établissemens milliaires soient amenés une fois par mois.

Ordres du jour.
Le premier, est la reprise de la discussion sur les taxes à imposer sur les épiciers et les mai-

sons de pension, restaurateurs etc. Le rapport propose d'imposer £2. 10 sur les premiers et le même somme sur ceux des derniers qui paient un loyer de £25 et au dessus.

Mr. WILSON après quelques observations qui tendent à déclarer que lorsqu'il a voté des taxes sur quelques classes de la population, mais que toutes devaient l'être proportionnellement, et que puisque les charretiers paient un impôt il est juste que les marchands, les épiciers, et autres industries mercantiles contribuent à la cause commune, il propose que les épiciers les maisons de pensions et les marchands en détail, de tous genres soient soumis à une taxe de 12 sous par louis de loyer.

Mr. PLAMONDON. — La motion du savant monsieur veut dire beaucoup de choses en peu de mots; mais il n'y a qu'un milieu c'est qu'il revienne sur des choses déjà décidées et renvoyées à vendre. dernier, ainsi les marchands, en détail sont sous l'impression maintenant qu'ils seront exemptés de taxes, et dans un temps aussi déplorable que le temps où l'on est, ils ne sont pas fâchés de cette décision et tout homme d'autant de bons sens que l'honorable monsieur avouera que quand tout le monde est mécontent de la ruine ou à autre chose à penser qu'il faisoit des embêtements. Il ne comprend pas ce que veut dire la motion devant la chaire; quand son auteur l'aura expliquée, alors on pourra en parler.

Une discussion s'élève ici sur la validité de cette motion qui comprend des choses déjà décidées et qui selon l'opinion de Mr. le Maire n'aurait pas dû être introduite sans avis préalable; quant à lui il vote contre, mais sans croire s'engager en rien sur l'attention elle-même. Si l'on désire taxer les marchands il y a encore du remède puisqu'il s'agit de revenir sur le plan général et sur chacun des items.

Mr. LLOYD. — Quoi qu'il en soit, comme chacun doit le faire, les observations de Mr. le maire qui sont toujours unies avec moi, toujours exempt de sentiments de parti ou d'opinion autres, il croit que la motion de Mr. Wilson pour être dans l'ordre n'a rien qui soit à être divisée en deux parts et y introduire le sujet des marchands en détail; cependant telle qu'elle est on pourrait la supporter puisqu'elle ne dérange aucune chose particulière de marchands mais toutes personnes tenant boutique ou magasin qui vendent.

Mr. FROSIER, déclare que lorsqu'il voudrait voter c'est dans le but de faire quelque bien, mais que si des gens voulaient agir de manière à avoir tout l'édifice des taxes sans arriver aux citoyens un équivalent, pour lui il ne se pourrait jamais à par elle conduite. Il propose alors que la discussion de tous les items adoptés ou renvoyés et ayant rapport aux taxes soient remis de nouveau à la troisième session trimestrielle du conseil (qui aura lieu Lundi, Mardi et Mercredi les 13, 14 et 15 Mars courant).

La discussion de cette motion et de quelques autres tendant à l'amendement est trop longue et trop peu intéressante pour que nous puissions la reproduire en entier. Chacun des membres qui y prennent part, répète les mêmes raisons déjà données pour ou contre les taxes. Quelques uns de ces messieurs se disent des frais gros mots que nous ne répéterons pas par égard pour eux. Seulement à l'appui de sa motion, Mr. Connolly déclare que si l'on taxe il faut taxer tout le monde, faire quelque chose de respectable ou au rien faire du tout. Le délai qu'il demande et qu'il recueillera s'il le peut jusqu'à l'élection prochaine a pour objet de procurer au peuple l'occasion de se prononcer définitivement sur les amendements. Il a l'honneur de dire, mais c'est un fait prouvable, que l'assemblée organisée dans la rue Champlain contre leur plan de taxes n'a pris naissance dans le sein même de cette corporation.

La motion de Mr. Connolly est enfin adoptée à l'unanimité.

Les divers rapports qui devraient être pris hier en considération sont tous renvoyés à la prochaine session trimestrielle, à la suite du plan de taxes. Nous ne les détaillerons donc pas ici puisque leur adoption qui leur abandon définitif, pendra sort de la question du revenu municipal.

pal des sur laquelle aujourd'hui l'on n'est pas plus avancé que le premier jour de la session écoulée.

FAUSSE MONNAIE.

Il circule une assez grande quantité d'écus américains contrefaits et argentés au moyen de galvanisme. Le métal interrest est quelquefois de l'étain, ce qu'on peut reconnaître en criant particulier que fait entendre ce métal lorsqu'on le frotte près de l'oreille; comme il n'a pas le son de l'argent les faux monnaieurs ont employé aussi l'alliage connu sous le nom de métal de cloche, alors il est très cassant et une chaise sur le pavé ou un coup de martinet peut le casser facilement; ce qui n'arrivera pas à une pièce d'argent; même observation pour l'alliage qu'on appelle argent allemand qui ne pliera pas sans casser.

ANNONCE.

Aidez-moi le ciel l'aidera.
SOCIÉTÉ St. JEAN-BAPTISTE.
Séant, section.

Il y aura une assemblée des Membres de cette section de la société, et de ceux qui désirent le devenir.
MARDI SOIR, 7 MARS.
A SEPT heures, P. M. à la Maison d'École de la Fabrique, St. Roch.

Pour affaires importantes:
J. G. FOURRANGEAU,
FAS. VALLÉE,
J. J. LÉVESQUE, Vice-Présidente.
JA. PRÉFERTÉ,
J. LEFEBRE,
Secrétaires.

SOCIÉTÉ St. JEAN-BAPTISTE.
Séant, section.

Il y aura une assemblée des Membres de cette section de la société, et de ceux qui désirent le devenir.
LUNDI SOIR, 6 MARS.
A SEPT heures, à la MAISON (PECOLE) connue sous le nom de LA CHAPELLE, Edouard St. Jean.
Les Membres se trouvera dans l'après-midi au St. Sébastien de la place.

JOSEPH HAMEL,
MICHEL TESSIER,
J. G. FOURRANGEAU,
FAS. VALLÉE,
J. J. LÉVESQUE, Vice-Présidente.
JA. PRÉFERTÉ,
J. LEFEBRE,
Secrétaires.



Ligne
DE VOITURES ROUGES
ENTRE
QUÉBEC ET MONTRÉAL.

En deux jours de Trajet
JOURS DE DÉPART
LUNDI, MERCREDI, ET VENDREDI.

Les passagers sont respectueusement invités à venir à l'agence de cette ligne, qui leur fera les diligences commencent Lundi le Secour et continuent jusqu'à la fin de l'hiver. Ils auront en disponibilité constamment des voitures convenables, et prêts à partir tout temps. Les passagers seront transportés avec soin et à des prix modérés.

Comme les propriétaires se proposent de s'employer que de bons chevaux et de bons conducteurs attentifs, ils ont fait pour donner pleine satisfaction à ceux qui les honorent de leur patronage.

Le bureau des diligences à Montréal sera tenu par Mr. Robinson, le propriétaire de cette branche de la ligne S. et C. HOUGH, Québec.
W. ROBINSON, Montréal.

Les passagers sont respectueusement invités à venir à l'agence de cette ligne, qui leur fera les diligences commencent Lundi le Secour et continuent jusqu'à la fin de l'hiver. Ils auront en disponibilité constamment des voitures convenables, et prêts à partir tout temps. Les passagers seront transportés avec soin et à des prix modérés.

On peut obtenir tous renseignements des agents, chez divers autres, ou s'adresser à leur bureau, No. 3 rue St. Anne, Haute-Ville.
SAULIEU, et CHS. HOUGH,
Québec le 1er Décembre 1858.